

Séance ordinaire du 14 mars 2014 à 18 heures

Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

Présents : MM. SCHWEIZER, LEONARD, HENRY, STIBLING,
MARTIN, STOLLER,
Mmes BRAUN, MARINACCI, CHARDAR, NINFEI,
BARTRINGER,

Absents avec procuration :

Madame MARTIN Peggy a donné procuration à Monsieur MARTIN Cédric
Madame BICELLI Carine a donné procuration à Monsieur HENRY Michel
Monsieur NINFEI Gabriel a donné procuration à Madame NINFEI Danielle

Absents sans procuration :

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- 2 – Compte administratif 2013 budget communal
- 3 – Compte de gestion 2013 de la commune
- 4 – Honoraires de Maître GRANDIDIER, notaire
- 5 – Subvention au groupe scolaire le Verlambo
- 6 – Communication du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle
- 7 – Divers

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de la commune par Monsieur Michel HENRY, Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,

- vote le compte administratif 2013 qui présente les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement	: 317.059,36€
Recettes de fonctionnement	: 495.320,30€
Excédent de fonctionnement	: 178.260,94€

Dépenses d'investissement	: 103.905,80€
Recettes d'investissement	: 103.300,02€
Excédent d'investissement	: 605,78€

COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,

- déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2013 par Monsieur Jacques DONNEN, Comptable de Trésor, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

HONORAIRES Maître GRANDIDIER

Après avoir entendu les explications du Maire concernant la nécessité d'établir un bail commercial devant notaire pour la gérance de l'auberge du Pré aux Cerfs,
Après avoir expliqué la demande du notaire concernant la nécessité de faire établir une attestation de propriété pour le site de Pérotin,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- émet un avis favorable au paiement des honoraires se composant comme suit :
- attestation de propriété immobilière : 1.876,43€
- établissement du bail commercial : 1.200,00€

SUBVENTION ECOLE LE VERLAMBO

Suite à la demande de Madame la Directrice de l'école le Verlambo concernant la prise en charge du transport pour le voyage de fin d'année,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,

- décide de prendre en charge la facture du transporteur pour le voyage de fin d'année.

CADEAU NAISSANCE EN FAVEUR D'UN CONSEIL MUNICIPAL

Madame NINFEI Danièle étant concernée par ce point ne prend pas part au débat, ni au vote.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire concernant la demande de la Trésorerie de Moyeuivre Grande

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,

- décide d'offrir un cadeau d'une valeur de 105€ à l'occasion de la naissance de l'enfant de Monsieur NINFEI Gabriel, conseiller municipal.